

Montbrison, le 21/04/2020

Mesdames, Messieurs les chefs d'entreprises,

Objet : soutien aux entreprises locales

Mesdames, Messieurs,

Face à la crise sanitaire sans précédent que nous subissons collectivement, et plus particulièrement vos entreprises fragilisées par la récession économique, le bureau communautaire de Loire Forez agglomération a décidé de vous soutenir.

Notre Agglomération met ainsi en place un **dispositif de soutien exceptionnel local** qui complètera celui de l'Etat abondé par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Loire Forez agglomération verse à ses entreprises locales une **aide forfaitaire de 1 000 €** en fonction des critères cumulatifs suivants :

- travailleurs indépendants et très petites entreprises de moins de 10 salariés (hors auto-entrepreneurs et associations),
- secteurs du commerce, de l'artisanat et des services, (hors professions libérales),
- sédentaires et domiciliés sur le territoire communautaire, (hors commerces ambulants),
- ayant subi une interdiction d'accueil du public OU ayant connu une baisse de leur chiffre d'affaires de 50 % de la moyenne de l'année 2019 (ou de la moyenne des trois derniers mois si création depuis moins d'un an mais postérieure au 1er mars 2020),
- dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 000 000 € HT ET dont le bénéfice annuel imposable est inférieur à 60 000 €.

Les modalités de mise en œuvre sont particulièrement simplifiées avec un formulaire-type de demande à compléter directement sur le site internet <https://www.loireforez.fr/demande-de-subvention-covid19/> un RIB et une attestation comptable type seront à joindre au formulaire.

Le fonds de soutien communautaire sera doté d'une enveloppe 1 075 000 €. Notre Agglo et ses 87 communes font ainsi un effort sans précédent pour vous soutenir et vous témoigner de leur solidarité dans cette période inédite de notre histoire.

Par ailleurs, des **modifications sont apportées au fonds d'aide de notre Agglo pour les investissements des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services** : allongement des durées de validité des aides, versement d'un acompte, assouplissement des dépenses éligibles. Là-aussi, l'ensemble des éléments est disponible sur [notre site internet](#).

Tous nos partenaires locaux sont mobilisés pour vous aider à prétendre aux différents dispositifs de soutien dont vous pouvez bénéficier : unions commerciales et artisanales, clubs d'entreprises, compagnies consulaires, services des communes et de l'Etat.

Nous relayons déjà sur notre site internet l'ensemble des mesures d'urgence décidées par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Vous disposez de cette adresse électronique dédiée economie@loireforez.fr pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir sur ce dispositif d'aide, et pour nous interroger sur votre situation particulière. Nos services communautaires s'engagent à instruire et mettre en paiement vos dossiers dans les plus brefs délais.

Nous mesurons la difficulté de cette situation qui va durer encore plusieurs semaines mettant notre patience et nos nerfs à rude épreuve. Nous ne doutons pas de la capacité de notre territoire à passer, collectivement, cette douloureuse période et à se mobiliser pour rebondir sur un nouveau futur.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Vice-président en charge de la mobilité, du SAE et du SRADDET,



Christophe BAZILE

Le Vice-président en charge de l'économie, l'accueil des entreprises, l'emploi, la formation et le THD,



Olivier JOLY

Le Vice-président en charge de la politique locale du commerce,



Pierre-Jean ROCHETTE

Le Président de Loire Forez agglomération,

Alain BERTHÉAS

Copie pour information : Messieurs les conseillers régionaux, Monsieur Blanchet et Monsieur Cinieri.

Mesdames, Messieurs les maires des 87 communes de Loire Forez agglomération.